

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

PRIS DE L'ABONNEMENT
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau
Francs 13 franco à la poste.

SOMMAIRE. — Difficultés entre l'Angleterre et la Russie. — Evaluation des pertes causées par l'inondation. — Procès de la *Quotidienne*. — Le chien de Terre Neuve. — Nouvelles d'Espagne. — Chambre belge. — Rapport de la députation envoyée à Bruxelles pour l'affaire du chemin de fer. — Renseignements commerciaux. — Détails sur l'éclipse. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

Des difficultés paraissent sur le point de s'élever entre l'Angleterre et la Russie. Il est fort probable que ce nouveau conflit se traitera diplomatiquement, et que la guerre, ce dernier argument des peuples et des rois, ne sera point appelée à terminer la question; cependant, la réponse adressée par le ministère des affaires étrangères à une maison de la cité, qui l'avait prévenu qu'elle avait donné l'ordre formel à ses agents de refuser l'acquiescement du droit de péage que la Russie a établi à l'embouchure du Danube, avait causé à Londres une grande sensation.

Voici la réponse de M. Blackouse, sous secrétaire d'état aux affaires étrangères à la lettre que lui avait adressée la maison de commerce Bell et Co. Cette réponse a été affichée dans les salles du Lloyd.

« Foreign-Office, 2 mai.
Messieurs, tout en vous accusant réception de votre lettre du 27 avril, relative aux entraves apportées par les autorités russes à la navigation du Danube, je suis chargé par la vicomte Palmerston de vous informer que S. S. a demandé au jurisconsulte de la Couronne (law adviser) son opinion sur les réglemens promulgués par l'ukase russe du 7 février 1836. Lord Palmerston me donne l'ordre de vous informer, quant à la dernière partie de votre lettre, que l'opinion du gouvernement de S. M. est que les autorités n'ont nullement le droit d'exiger le paiement d'un droit à l'embouchure du Danube, et que vous avez convenablement agi en enjoignant à vos agents de s'y refuser.

« Je suis, etc. J. J. BACKHOUSE.
A. M. Bell et Compagnie.
Toute la presse anglaise applaudit et avec raison à cet acte de fermeté d'une simple maison de commerce et à la réponse du ministre.

FRANCE.

Paris le 12 mai. — Hors de Paris, les désastres sont déplorables. L'autorité, dit-on, a déjà demandé aux préfets l'état des dommages et des pertes éprouvés dans chaque commune. Hier soir le ministre de l'intérieur évaluant la perte des ponts et chaussées dans ce sinistre général ne la portait pas à moins de dix millions; celle des particuliers était estimée le double; à laquelle somme il faut ajouter encore dix millions de dégrèvement pour la contribution foncière non recouvrable cette année dans le rayon des fleuves et des rivières.

Par une décision royale du 5 mai, M. le contre-amiral Hugon est nommé commandant en chef de l'escadre d'observation réunie dans la Méditerranée.

La cour royale a eu à statuer sur une réclamation de M. Dieudé, gérant de la *Quotidienne*, contre les prétentions de la régie des domaines, qui a exigé de lui le paiement d'amendes prononcées contre lui par trois arrêts différents, et montant ensemble à 19,000 fr., par conséquent dépassant le maximum de 10,000 fr. prononcé par les lois antérieures à celles du 9 septembre pour délit d'ouffense envers la personne du roi.

ECLIPSE DE SOLEIL DE DEMAIN DIMANCHE.

Nous allons donner toutes les indications nécessaires pour bien observer la belle éclipse de soleil qui aura lieu demain dimanche à deux heures, et pour mettre nos lecteurs à même de ne négliger aucune des circonstances de ce grand et curieux phénomène. Les éclipses du soleil méritent à tous égards l'intérêt qu'elles excitent, en même temps qu'elles sont une des plus belles confirmations de la justesse des calculs astronomiques, elles impriment à toute la nature une sorte de trouble et d'effroi, dont le progrès des sciences et des lumières ont affranchi l'homme; mais que les animaux ressentent d'une manière très remarquable.

Le temps paraît devoir favoriser ce beau spectacle pour lequel les astronomes se tiennent prêts sur toute la ligne où l'écluse sera visible, à Danzig, où elle sera annulaire; à Paris, où l'on verra le soleil sous forme de croissant; en Angleterre, etc. Préparons donc aussi nos verres enfoncés à la chandelle, nous autres amateurs, car il n'est besoin ni de télescopes ni d'autres instrumens pour observer le phénomène dont il s'agit; ces verres doivent être bien unis et noirs de telle sorte qu'ils permettent d'examiner le soleil, d'apercevoir le disque bien net et sans trop d'éclat pour les yeux; ils doivent encore être assez grands pour préserver une partie du visage de l'action des rayons du soleil; le meilleur moyen est d'enchâsser un verre de la

La cour a débouté le sieur Dieudé de son opposition à la contrainte de la régie, et le condamne aux dépens.

— On écrit de Bordeaux, 8 mai:
« Un mousse passait dans une embarcation, le long du Paquebot de Cayenne, n° 3, lorsque son aviron, ayant subitement décapelé de la goudille, il tombe à l'eau et disparaît. C'en était fait de cet infortuné, lorsque le chien terreneuven du Paquebot se précipite de la dunette, plonge, et le ramène à la surface. L'ayant saisi par ses vêtements, le chien le dirige vers la Bastide, et ne l'abandonne que lorsqu'il l'a laissé à sec sur le rivage. Après s'être convalescu en le flairant, que son précieux fardeau était hors de danger, l'intelligent animal se précipite de nouveau à l'eau, et regagne à la nage le navire qui lui sert de demeure. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Journal de Paris* contient les nouvelles suivantes d'Espagne:
Après avoir enlevé les retranchemens des carlistes, les troupes du général Evans se sont arrêtées à la venta d'Ernani, où elles ont pris du repos.

Des nouvelles du 9 portent qu'à cette époque elles occupaient les hauteurs depuis St. Sébastien jusqu'à la venta, et qu'elles s'y fortifiaient.

Ernani a été renforcé le 7 par trois bataillons carlistes; Eguia en dirige encore 7 sur ce point pour attaquer les Anglais.

Il se confirme que les chefs carlistes Sagastibelza et Ibero ont été tués dans la dernière affaire. Sagastibelza est remplacé par Ituriz.

Des lettres de Portugalette, en date du 6, disent que le 5 on entendait, de Bilbao, une vive fusillade du côté de Llodio.

Cette nouvelle confirmerait celle que nous avons déjà donnée d'une affaire qui aurait eu lieu le 5 entre Cordova et Eguia.

On n'a point encore de détails sur cette rencontre; mais les carlistes ne s'en attribuent pas l'avantage. Les christinos sont entrés le 5 à Estella.

Le 7, la station anglaise devant Bilbao a été renforcée de 600 soldats de marine et de plusieurs officiers.

Bilbao a reçu un renfort de 1000 hommes.

Les dernières nouvelles de Madrid sont du 3. Le ministère vient de se compléter par la nomination de M. Chacou au ministère de la marine.

On écrit de Perpignan, 5 mai:
Les carlistes au nombre de 7000 hommes, dont 300 chevaux sont rentrés de nouveau dans la Cerdagne espagnole le 4^e du courant. Ils sont commandés par le maréchal-de-camp Torrès, le partisan Ros d'Eroles et Comas Cruas; ils ont fait 22 lieues en un jour, malgré le mauvais temps, les difficultés du terrain et six pieds de neiges; la plupart sont sans chaussures et fort mal équipés. A la pointe du jour, ils étaient arrivés dans la plaine de Cerdagne, devant Puycerdà. Tout le pays a été pillé et dévasté par eux; ils ont saisi plus de 200 otages, pour la délivrance desquels ils ne demandent pas moins de 200,000 fr.

BELGIQUE.

Bruxelles, 13 mai. — Une légère reprise et quelque peu d'activité, telle est la bourse du jour. Il y a eu plusieurs achats en Ardois à 47, mais le véritable prix est resté à 46 7/8.

Après la cote il y a preneurs à 47, mais en petit nombre. Les actions de la banque foncière sont recherchées à 99 1/2 et celles de la société des verreries, se sont traitées à 110.

Anvers, deux heures. — Ardois 47 1/8 47 cours.
Amsterdam 12 mai. (société des effets). — Dette active

grandeur d'une pièce de vingt sous, et préparé comme nous le disons, au milieu d'un morceau de carton percé d'un trou convenable pour recevoir le verre; les personnes qui ne voudraient pas prendre elles-mêmes le soin de construire ce petit appareil, trouveront sans doute de ces hélioscopes, tout prêts, chez tous les opticiens. A défaut de verre enfoncé un vase plein d'eau tranquille, peut encore servir à considérer l'éclipse, mais ce moyen ne garantit pas suffisamment les yeux de la lumière du soleil.

Enfin nous voilà prêts, et nous attendons l'arrivée de l'astre qui va couvrir notre beau soleil de son voile obscur pendant deux heures; déjà il s'avance en silence dans l'impuissance des cieux, il glisse doucement sur la voûte céleste, il se rapproche de plus en plus du soleil, invisible pour nous au milieu de ces espaces inondés de lumière; si vous regardez attentivement, vers dix heures du matin, vous apercevrez dans un point de l'espace, entre le midi et le couchant, un petit corps nuageux, blanchâtre, qu'un souffle semblerait devoir emporter et disperser; c'est la lune qui s'avance, c'est notre satellite, c'est cette terre opaque qui bientôt va toucher le soleil, s'interposer entre nous et lui, nous dérober sa lumière, et plonger un moment la nature dans la tristesse et la nuit.

Donc demain dimanche, à deux heures six minutes, la lune, arrivant de la droite de l'observateur, c'est-à-dire du couchant, atteindra le soleil; elle empiètera peu à peu sur le disque resplendissant de cet astre, et à trois heures trente

2 1/2 p. c. 57 1/4 5 1/6, billets de chance 26 3/16 4 1/4; ardois et ses pièces 46 15 1/6, pièces de 85 liv. 47 15 1/6.

Londres, 11 mai, quatre heures. — Consolidés au 25 courant 92 1/8; hollandais 2 1/2 p. c. 57 3/8 5 p. c. 102; Espagnoles, active 46 1/8; passive 14 3/8, différée 23 1/8; portugais 5 p. c. 87 1/2, 3 p. c. 54 5/8; brésiliens 86 3/4.

Paris, 11 mai. La *Gazette de Madrid* du 2 courant contient la nomination de Rodil à la guerre, d'Almodovar aux affaires étrangères, et de Mendizabal aux finances. Il reste encore le portefeuille de la marine à donner.

Une lettre de Bayonne donne des nouvelles du quartier-général christino du 27. Le général en chef Cordova avait réuni à Murquia 12,000 hommes, et se proposait de marcher le lendemain à la rencontre de l'ennemi du côté d'Orozco, combinant ce mouvement avec Espeleta qui était avec 11 bataillons aux environs de Balmaséda.

La chambre s'est réunie hier à midi et demi et s'est d'abord occupée de la nomination au scrutin secret des membres de la commission permanente chargée d'examiner les demandes en naturalisation. Cette commission se compose de MM. Dubus aîné, Lejeune, Desmanet de Biesme, Milcamps, Fallon, Desmet et Mast de Vries.

Deux projets de loi ont été présentés par M. le ministre de l'intérieur; le premier est relatif à l'établissement de l'école vétérinaire, le second tend à accorder une pension à la veuve du sculpteur Kessels, décédé à Rome; ces deux projets ont été renvoyés à une commission.

La chambre a ensuite voté plusieurs projets de loi relatifs à des délimitations de communes, savoir: 1° celui qui érige en commune distincte de celle de Heyst-op den-Berg, le village de Boischoot; 2° celui qui fixe les limites séparatives de la commune de Bouvin (Namur) et de la commune de Clavier (Liège); 3° celui qui érige en commune le village de Deurne, et le sépare de la commune de Bergerhoat; 4° celui qui fixe les limites territoriales entre les communes de Stein et d'Elsoo; 5° celui qui sépare les villages de Horts et Sevenum, et en fait deux communes distinctes, 6° et enfin celui qui détache de la commune de Sprimont (Liège), les villages de Sougné, Sur la-Heid, Playes et Sécheval, pour les réunir à la commune d'Aywaille (même province). La chambre s'occupera aujourd'hui du second vote de la loi sur les mines.

Nous nous sommes procuré des détails plus exacts sur un fait que nous avons emprunté au *Lynx* avant-hier. Voici comme le fait nous a été rapporté:

Le 9 dans l'après-dînée, les compagnons de l'imprimerie de M. Parent, rue de Berlaumont, faisaient ce qu'on nomme le lundi. Ils allaient sortir de la ville par la porte de Schaebeek, et, sur leur route, ils se saisirent d'un jeune garçon qui jouait avec d'autres enfants, le secoururent de toute manière, et voulaient l'entraîner avec eux, malgré les cris et la résistance du petit. Un particulier, indigné de cette scène, leur demanda s'ils n'étaient pas honteux de tourmenter ainsi un enfant. On lui répondit que cela ne le regardait pas. Il résulta de cette réponse des propos qui finirent par des voies de fait, et, pour terminer plus tôt, l'un d'eux se saisit d'un grès et le lança à la poitrine de l'individu qui s'était permis de les questionner. Le malheureux expira à l'instant. C'était un homme chargé de quatre enfants.

Le 10 au matin, la police s'est transportée à l'imprimerie de M. Parent et a appréhendé au corps tous ceux qui s'y trouvaient. Depuis, deux autres ont été saisis chez eux. On porte à huit le nombre des individus arrêtés. (Mercur.)

trois minutes, l'obscurité sera à son maximum; en cet instant, les neuf douzièmes du soleil seront couverts par la lune et nous ne verrons plus du soleil qu'un mince croissant dont les cornes excessivement aiguës seront dirigées en haut.

Alors la poudre et l'amadou ne s'allumeront plus au foyer des loupes ordinaires, et si l'on reçoit les rayons de cet astre sur un écran au travers d'un petit trou rond percé dans un morceau de carton, ils ne peindront plus une image ronde comme à l'ordinaire, mais un croissant.

L'obscurité sera assez grande pour laisser voir quelques planètes; ainsi Vénus qui brille maintenant tous les soirs d'un si grand éclat apparaîtra à la gauche du soleil entre le Midi et l'Orient.

Il sera curieux d'observer les animaux que leur instinct dans cette occasion semble avertir qu'un grand phénomène se passe dans la nature; ils s'inquiètent, ils s'agitent au milieu de cette nuit qui les surprend en plein jour; il paraît que les grenouilles en particulier se montrent très sensibles aux éclipses; mais tout le monde ne conserve pas des grenouilles pour son plaisir ou son instruction.

La fin de l'éclipse aura lieu à 4 heures 52 minutes; la lune, entrée sur le soleil en bas et à droite, en sortira à gauche et en haut.

Cette éclipse est tout-à-fait pendant de l'éclipse de 1820 qui est restée célèbre comme la comète de 1811.

— Il n'est bruit que d'un assassinat ou tentative d'assassinat fait par un huissier contre sa femme, pour cause de jalousie fondée, dit-on. Elle a reçu un coup de couteau, qui fait craindre pour ses jours.

LIÈGE, LE 14 MAI.

Le sieur Dandelain, nommé récemment contrôleur du timbre à Arlon, est mort le 8 mai des suites d'une chute qu'il a faite sur les escaliers de l'hôtel de la *Maison rouge* où il demeurait. On ignore ce qui a pu déterminer la chute, mais le derrière de la tête ayant porté, à ce qu'il paraît, contre l'arrête d'une marche, il est mort sur le coup.

— M. H. Gibon, professeur de philosophie à l'Université de Liège, a obtenu de M. le ministre de l'intérieur un congé pour la fin de l'année scolaire.

— On s'occupe beaucoup du bonheur qui est venu trouver M. Osy, d'Anvers, marié récemment à Bruxelles, qui, ayant acheté 3 obligations de l'emprunt d'Autriche, moyennant 1,800 francs, dans le courant du mois dernier, avait gagné le grand lot de 380,000 florins, sur une de ces obligations portant le n° 29,455.

— On lit dans le *Courrier de la Meuse*.

« Il se trouve en ce moment à Thiennes, près de Nivelles, un jeune garçon de 10 à 15 ans, nommé *Adolphe Henrion*. C'est le nom que lui donnait sa sœur dont on ignore la demeure. Il croit ses parents morts, et pense que Liège est le lieu de sa naissance. Si quelqu'un pouvait donner des renseignements sur cet enfant, ou voulait le réclamer, il peut s'adresser au bureau de cette feuille.

— Un habile mécanicien de Paris, vient d'inventer un instrument acoustique, qu'il appelle *oreilles-cornets*. Ces oreilles sont fort légères, s'adaptent sur la tête sans difficulté et rendent de suite à l'ouïe toute sa finesse. Les dames peuvent les cacher très-facilement sous leur coiffure.

— Il a été beaucoup parlé dans le temps des métiers dits à la *Jacquart* et du perfectionnement que l'on pouvait donner au tissage au moyen de ces métiers. La maison Lousberg, de Gand, en a fait établir 150 travaillant constamment, et déjà des échantillons de schalls, imitation des tartans de Lyon, des mouchoirs d'Allemagne de toutes grandeurs, des court-pointes anglaises, des piqués pour jupons, etc., etc., viennent d'être offerts à la vente. On ne peut se faire une idée de la beauté de ce tissage. Il faut d'abord observer que tout est coton, mais tellement tordu que l'on prendrait les fils pour être de chanvre, c'est là ce qui étonne cette perfection aux dessins; le brillant des couleurs, le bas prix qui est de 30 à 40 o/o de moins que ces mêmes marchandises venues de l'étranger, assurent un succès complet à cette industrie nouvelle.

— L'exportation de Belgique en Angleterre des chicorées brutes, commencée au mois de juin dernier, avait pris en peu de temps une fort grande extension. L'usage de cette racine paraît s'être très-rapidement propagé à Londres et dans le reste de la Grande-Bretagne, car on peut sans exagération évaluer à trois millions de kilogrammes la quantité de cette marchandise expédiée de notre port en Angleterre dans le court espace de dix mois. Ces envois considérables qui devaient faire supposer une consommation non moins extraordinaire et par conséquent une diminution sensible dans le produit du droit dont le café est frappé en Angleterre, avaient accrédité le bruit que le gouvernement anglais, dans l'intérêt du trésor public et des négociants en café établirait sur les chicorées un droit si élevé qu'il équivaldrait à une prohibition. En Belgique comme en Angleterre on s'attendait généralement à voir prendre cette mesure, et ce avec d'autant plus de raison que l'année dernière l'envoi en Angleterre de quelques parties assez peu importantes de chicorée en poudre avait déterminé le ministère à établir sur cette denrée manufacturée, un droit exorbitant de 56 livres sterling ou 1,400 francs par 1,000 tonnes. On croyait donc fermement qu'en présentant son budget le chancelier de l'échiquier aurait proposé aussi un droit prohibitif sur les chicorées non manufacturées. Cependant la présentation de ce budget vient d'avoir lieu et contre l'attente générale il n'y est fait aucune mention de cet article. Les craintes des négociants belges intéressés à la question se trouvent ainsi pour le moment dissipées. (*J. du Commerce d'Anvers.*)

— On lit dans un journal de cette ville:

Nous apprenons que la compagnie du gazomètre vient de contracter avec la commission des actionnaires relativement à l'éclairage de la salle de spectacle, et que les travaux pour le placement de l'appareil doivent commencer avant la fin de ce mois. Il paraît que la compagnie liégeoise veut faire les choses en grand et ne rien épargner afin que notre théâtre soit un des mieux éclairés de l'Europe. (*Industrie.*)

— Les renseignements sur l'éclipse de demain, insérés dans le n° de ce jour, sont extraits du *Journal des Débats*.

CHEMIN DE FER.

RAPPORT DE LA DÉPUTATION LIÉGOISE.

La députation, chargée d'aller défendre auprès du gouvernement les intérêts liégeois dans l'affaire du chemin de fer aux abords de notre ville, a fait hier, dans une des salles de l'hôtel de la régence, un rapport public, sur la mission qui lui avait été confiée (1).

C'est M. Nagelsmackers qui a pris la parole. Il a exposé à l'assemblée les démarches auxquelles la députation s'est livrée, et lui a fait connaître les diverses réponses qu'elle a obtenues du roi, du ministre de l'intérieur et de MM. les ingénieurs, et enfin les espérances que la ville a le droit de former aujourd'hui. Voici en substance ce qui résulte du rapport de l'honorable M. Nagelsmackers:

La députation a d'abord été reçue par le ministre de l'intérieur. Elle a représenté avec beaucoup de force à M. de Theux, combien la ville de Liège aurait à souffrir, sous le point de vue des intérêts matériels, si l'on éloignait le chemin de fer du quartier d'Outre-Meuse, centre principal de notre industrie. Les membres de la députation ont appuyé leurs réclamations de tous les arguments de nature à porter la conviction dans l'esprit du ministre, et déjà si bien indiqués dans le rapport de M. Piercot et dans l'excellent travail de notre chambre de commerce.

M. de Theux a reconnu, avec la députation, que le passage du chemin de fer par Grivegnée serait, sans aucun doute, favorable à la ville de Liège; mais, a dit le ministre, il existe un autre plan, et si le tracé de Grivegnée est appuyé par les industriels dont les établissements se trouvent à Liège et aux environs, le tracé d'Angleur est, d'autre part, soutenu aussi par un grand nombre d'industriels habitant d'autres localités. Dans cette position, a ajouté le ministre, le devoir du gouvernement est de faire la balance des divers intérêts engagés dans la question. L'administration, pour éclairer sa marche dans cette importante affaire, devra d'abord s'entourer de nombreux renseignements de statistique, (2) et ce travail demandera des soins et du temps. M. de Theux a terminé du reste, en donnant à la députation, l'assurance la plus formelle qu'aucune résolution ne serait prise qu'après des investigations scrupuleuses et une délibération approfondie.

La députation s'est ensuite transportée chez les ingénieurs. Une discussion qui a duré plus de trois heures, s'est établie entre les honorables citoyens chargés de la défense des intérêts de la ville de Liège, et MM. Simons et de Ridder; c'est dire assez que la question a été examinée dans tous ses rapports et sous toutes les faces. Nous avons regret à dire que MM. les ingénieurs ont terminé en déclarant que les arguments de la députation ne les avaient point convertis, et que leur opinion restait favorable au tracé d'Angleur.

Les ingénieurs se sont renfermés, paraît-il, dans le cercle des raisons que nous avons souvent exposées, peu de motifs nouveaux ont été énoncés. Cependant ces Messieurs ont essayé de soutenir qu'il ne serait point possible d'établir une station ou gare d'évitement à la *Bonne-Femme*. Mais on leur a fait remarquer qu'ils tombaient dans une énorme contradiction, puisqu'eux mêmes avaient proclamé la direction par Grivegnée, favorable aux intérêts de la ville. Or, s'il n'avait point été dans leur intention de placer une station à Grivegnée ou aux environs, il était de la plus complète évidence, que la ville n'aurait alors recueilli aucun avantage du chemin de fer, qu'elle en aurait, au contraire, subi tous les inconvénients, et qu'ainsi ces MM. n'auraient pu admettre, comme ils l'ont fait, dans leur mémoire que la direction de Grivegnée favoriserait les intérêts de la ville.

MM. les ingénieurs ont invoqué à l'appui de leur opinion un argument de fait, ils ont dit qu'il ne serait point possible de donner aux locomotives, entre la *Bonne-Femme* et les Guillemins, l'impulsion convenable pour mettre en mouvement le convoi qu'elles traînent après elles, il faut pour cela ont-ils soutenu, une vitesse qu'on pourrait difficilement ralentir pour s'arrêter à la seconde station, aux Guillemins. L'espace entre ces deux stations, n'est point en un mot, selon les ingénieurs, assez considérable.

M. Renier-Poncelet, membre de la commission, l'un de nos plus habiles mécaniciens, a fait remarquer à la séance d'hier, le peu de valeur de ce raisonnement, la vapeur, a-t-il dit, est devenue presque aussi docile que les chevaux eux-mêmes.

M. T. Michiels, autre membre de la commission, a fait remarquer aussi à la même occasion, que sur le chemin de fer entre Bruxelles et Anvers, les lo-

(1) Cette commission se composait comme nous l'avons dit, de MM. Nagelsmackers, banquier, Antoine Vandestraten, fabricant; Vincent Lamarche, fabricant; Renier-Poncelet, fabricant; Michiels, fabricant; Capitaine, fabricant et Tilman, fabricant et président du tribunal de commerce.

(2) Il ne serait peut-être pas inutile qu'un travail de ce genre fut envoyé au ministre par la ville elle-même, pour la partie qui concerne nos intérêts.

comotives, arrivées au pont de Duffel, ralentissaient assez subitement leur mouvement pour reprendre ensuite leur vitesse première presque sans transition.

M. Nagelsmackers a ensuite entretenu l'assemblée de l'entrevue de la députation avec le roi. L'honorable rapporteur, qui avait été chargé par ses collègues de prendre la parole dans cette circonstance, a exposé la question avec beaucoup de convenance et de force tout à la fois. Il a fait remarquer au roi, en abordant le côté politique de cette importante affaire, que l'incontestable prospérité que le chemin de fer doit apporter à la ville de Liège serait, parmi nous, un nouveau gage de réconciliation. Sire, a ajouté en terminant M. Nagelsmackers avec une franchise toute liégeoise, la population de notre ville sait que le tracé de Grivegnée avait été primitivement adopté; elle croit aujourd'hui que l'intérêt particulier est intervenu et travaille à lui enlever les importants avantages qu'elle était appelée à recueillir; et quand bien même il serait vrai que des considérations d'un autre ordre, a dit encore l'honorable rapporteur, eussent seules amené un second plan, la supériorité du premier est si évidente pour tous ceux qui connaissent les localités, que l'opinion ne reviendra pas de la décision portée par elle dans cette circonstance, et il importe au gouvernement que ses actes soient entourés de moralité. Ou serait sa force si chacun était convaincu que les intérêts d'une minorité agissante l'ont emporté sur ceux de la majorité des habitants, de l'une des principales villes du royaume.

L'exposé de M. Nagelsmackers a paru produire de l'impression sur l'esprit du roi qui a, comme nous l'avons déjà dit, répondu avec beaucoup de bienveillance à la députation. Il a dit entr'autres choses qu'il avait à cœur les intérêts de la ville de Liège, qu'il appréciait toute la force des raisons exposées par la députation, et qu'il faudrait certes de bien graves motifs pour en balancer la puissance. Il a terminé en donnant l'assurance que la question serait examinée de fort près, et que l'équité présiderait seule à la décision de son gouvernement.

Telle est, en substance, ce qui résulte du rapport de l'honorable M. Nagelsmackers.

Nous avons entretenus nos lecteurs, dans l'un des derniers n° de ce journal, du projet d'embranchement au chemin de fer, communiqué à la régence par M. le gouverneur. M. Jammé a pris la parole pour donner quelques renseignements à ce sujet. Comme nous l'avons dit précédemment, il n'avait été accordé qu'un délai de trois ou quatre jours à l'administration locale pour donner un avis sur ce nouveau projet, la régence ayant fait connaître qu'il ne lui serait pas possible de répondre convenablement dans un terme aussi rapproché, les plans communiqués à la régence lui ont été redemandés, la commission d'enquête devant délibérer aujourd'hui même sur le plan de MM. les ingénieurs Engels et Magis.

M. T. Michiels a fait remarquer à cette occasion, que dans le cours de la discussion, de la députation avec MM. les ingénieurs, ces derniers avaient déclaré qu'il entrerait dans les projets du gouvernement de n'accorder aucune concession pour des embranchements, qu'après avoir pris une résolution pour la route principale. Ainsi les délibérations dont il est parlé dans les communications du gouverneur ne sauraient avoir pour objet l'adoption définitive de l'embranchement en question.

M. le bourgmestre a proposé de voter des remerciements à la députation pour le zèle éclairé qu'elle a apporté dans l'accomplissement de sa mission. L'assemblée s'est empressée d'accéder à la proposition de l'honorable bourgmestre.

Les funérailles de M. Plaisant, procureur-général près de la cour de cassation, ont eu lieu avant hier à Lacken.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe de ce magistrat, l'un par M. Defacqz 1^{er} avocat-général de la cour de cassation, l'autre par M. Baron, directeur de l'université libre. Le service a été célébré hier à l'église du sablon. On y remarquait M. Ernst, ministre de la justice, les employés des différents ministères, la cour de cassation, une députation de la cour d'appel, M. de Mérode, plusieurs généraux, des membres du tribunal de 1^{re} instance, etc.

A cette occasion, qu'il nous soit permis de déplorer la perte de ce magistrat, enlevé dans la force de l'âge à l'ordre judiciaire, dont il était un des principaux ornements, à sa famille et à ses amis. M. Plaisant avait su joindre, dans l'exercice de ses fonctions, au savoir et à l'intégrité cette haute sagesse, cette impartialité qui constituent l'homme supérieur comme le magistrat distingué.

M. Plaisant avait commencé de plus un grand nombre de publications scientifiques qu'il laisse inachevées.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 13 MAI.

Naissances: 4 garçons, 4 filles.

Mariages: 9 savoir: Entre Bernard-André Thonard, né sous la Tour, époux divorcé de Marie Catherine Dallemagne, et Marie Catherine Aldeponde Vermin, sans profession, même rue. — Jean-Baptiste Daloz, professeur de musique, à Enghien, province du Hainaut, et Marie Françoise Jacquemart, négociante, rue de la Madeleine. — Jean Joseph Cox, garçon brasseur, derrière le Palais, veuf de Marie Marguerite Petitjean, et Jeanne Josephine Benoit, cuisinière, même rue. — François Rouday, forgeron, rue de la Boucherie, veuf

de Marie Jeanne Marck, et Jeanne Thiry, fille de chambre place Verte. — Jean Joseph Leclercq, cordonnier, à St-Amand, Hainaut, et Marie Elisabeth Jeanne Lejeune, couturière, entre Deux-Ponts. — Th. Jos. Englebert, serrurier, à Liège, et Jeanne Lejeune, blanchisseuse, derrière l'Hôtel-de-Ville. — Mathieu L. Louis, armurier, rue du Calvaire et Marguerite Riga, sans profession, rue St-Nicolas, en Clain. — Michel Wilmar, armurier, rue Neuve, et Anne Jeanne Betermann, journalière, rue des Récollets. — Hubert Thonnard, maréchal-ferrant, à Ans et Glain, et Catherine Jeanne Thonnard, sans profession, derrière les Pottiers.

Décès: 1 garçon, 2 filles, 1 homme, 4 femme, savoir: Guillaume Darimont, âgé de 66 ans, armurier, fond des Taves, veuf d'Anne Marie Bia. — Marie Catherine Romden, âgée de 34 ans, couturière, faubourg d'Amersœur, épouse en seconde nocces de Mathieu Chody.

TAXE DU PAIN, du 14 mai.
 Pain de seigle, 24 centimes.
 Pain moitié seigle et moitié froment, 33 c.
 Pain de ménage, 43 c.

EN VENTE
 CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LIÈGE
 ET DE LA BELGIQUE,
LA RUELLÉ,
 Drame historique en 5 actes et en prose,
 PAR
M. Th. WEUSTENRAAD,
 PRÉCÉDÉ
DU BANQUET DE WARFUSÉE,
 PAR
M. L. POLAIN
 Et suivi de la manifeste de Ferdinand de Bavière,
 de la réponse de La Ruellé et de différentes lettres
 relatives à l'assassinat de ce bourgmestre.
 Un vol in-18, prix: 1.50.

ANNONCES.

Dimanche, 15 courant, on JETTERA une
ROUE de DINDONS, chez KEPPENE,
 faubourg St. Marguerite, n° 282. 443

SOCIÉTÉ D'HARMONIE
 (CASINO.)
 HARMONIE DIMANCHE 15.
 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à 5 heures pour:
 1° Attendu que le ballottage du 8 n'a pas été régulièrement
 fait, y procéder de nouveau.
 2° Procéder au remplacement de 2 membres sortant de la
 commission administrative.
 Le secrétaire, J.-L. MOTTARD. 46

AU DÉPOT DE DRAPERIE,
RUE PONT-D'ILE, N° 17,
 On peut se procurer des CAPOTES D'ÉTÉ, en prunelle
 renforcée, au prix de 12 francs. 463

Les personnes qui ont des prétentions à charge de
 M. MOREAU, pour emprise de terrains nécessaires à l'ouver-
 ture des nouvelles rues qui aboutissent au pont de la Boverie,
 sont instamment priées de se rendre de suite à leur bureau,
 cour du Collège, à Liège, pour y recevoir leur paiement.
 465

VENTE
D'IMMEUBLES.

Mardi 24 mai 1836, à 2 heures de relevée, à la maison
 connue sous le nom de la Barrière à Oupeye, pardevant M.
 le juge de paix du canton de Glons et par le ministère du
 notaire STASSE, résidant à Ailleur, il sera procédé à la VENTE
 aux enchères des IMMEUBLES dont le détail suit:
 1er lot. — Une maison avec grange, écurie, jardin de 8
 perches 51 aunes et toutes dépendances, située en la com-
 mune de Hermée, tenant du levant à une ruelle, du midi
 à Nicolas Cloes, du couchant et du nord au presbytère.
 2me lot. — Une pièce de terre de 43 perches 59 aunes, au
 lieu dit Cokoroux, commune de Hermée-sous-Argenteau,
 tenant du levant à Thomas Carpay, du midi à M. le comte
 de Mercy-Argenteau, du couchant et du nord à François
 Carpay.
 3me lot. — Une prairie de 26 perches 15 aunes, située
 en la commune de Vivegnis, tenant d'un côté à Leroy et
 d'un autre aux héritiers de M. Lhoest de Raniet.
 4me lot. — Une autre prairie de 78 perches 46 aunes, si-
 tuée audit Hermée, joignant au chemin tendant de ce dernier
 endroit à Grandeza.
 5me lot. — Et encore une prairie de 26 perches 15 aunes,
 au lieu dit Cokoroux, commune d'Oupeye, tenant d'un côté à
 Antoine D'heur et d'un autre à Gilles D'heur.
 S'adresser pour connaître les conditions et obtenir d'autres
 renseignements à M. le juge de paix susdit, en sa demeure,
 à Fexhe-Slins, audit notaire STASSE à Ailleur, ou à M.
 Eugène WILMET, à Oupeye. 464

VENTE
 DE LA
BELLE TERRE
 DE WANZE.

Lundi 30 mai 1836, neuf heures du matin, il sera procédé,
 par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, devant
 M. le juge-de-peace de la ville de Huy, en son bureau, place
 du Marché aux-bêtes, à la VENTE aux enchères des IMMEU-
 BLES ci-après désignés;

SAVOIR:
 Bon. v. g. v. p. Pieds.

1er lot. — Un corps de ferme avec
 bâtiments d'habitation et d'exploitation,
 cour, jardin, prairies et terres laboura-
 rables, d'une contenance d'environ 80
 situés sur les communes de Wanze, Moha
 et Bas-Oha, arrondissement de Huy.
 2me lot. — Un bois futaie sur taillis,
 appelé le Bois de Champia, situé sur les
 communes de Wanze et de Bas-Oha, con-
 tenant
 Une pièce de pâture joignant ce bois
 et contenant environ 4 6
COMMUNE DE WANZE.
 3me lot. — Une pièce de terre si-
 tuée commune de Wanze, en lieu dit
 Sous-les-Rochers, joignant aux enfans
 Gillard, à des chemins et au 4me lot,
 contenant 18 17 93
 4me lot. — Une pièce de terre au
 même lieu, contenant 48 6 60
 5me lot. — Une pièce de terre au
 même lieu, contenant 48 5 82
 6me lot. — Une pièce de terre au
 même lieu, contenant 18 8 76
 7me lot. — Une pièce de terre au
 même lieu; contenant 18 0 04
 8me lot. — Une pièce de terre au
 même lieu, contenant 18 5 91
 9me lot. — Une pièce de terre au
 même lieu, contenant 19 5 50
COMMUNE D'ANTHEIT.
 10me lot. — Une pièce de terre si-
 tuée commune d'Anthreit, en lieu dit
 sous les Roches, joignant à MM. Maçon,
 Desoer, à un chemin et au lot suivant,
 contenant 40 7 44
 11me lot. — Une pièce de terre même
 commune, joignant à M. Goswin et
 Desoer, à un chemin et au lot précédent
 contenant 41 4 84
COMMUNE DE MOHA.
 12me lot. — Une pièce de terre,
 commune de Moha, campagne du Ce-
 risier, joignant MM. Dochen, Doffoux
 et les 13me et 14me lots, contenant 14 14 47 38
 13me lot. — Une pièce de terre même
 commune, joignant aux 12me et 14me
 lots, à MM. Doffoux, Dochen et Mme. de
 Theux, contenant 4 4 6 28
 14me lot. — Une pièce de terre même
 commune, joignant aux 12me, 13me,
 16me lots et à la fabrique de Moha,
 contenant 4 18 17
 15me lot. — Une pièce de terre même
 commune, joignant à Delré, Doffoux, la
 fabrique de Moha et au 14me lot, con-
 tenant 1 10 7 66
 16me lot. — Une pièce de terre même
 commune, joignant à Dochen, Delré, à
 un chemin et aux 17me et 18me lots,
 contenant 1 5 2 52
 17me lot. — Une pièce de terre même
 commune, joignant Mme. de Mélotte,
 M. Borsu, Dochen et au 16me lot, con-
 tenant 8 7 70
 18me lot. — Une pièce de terre même
 lieu, joignant MM. Dochen, Doffoux,
 et aux 19me et 16me lots, conte-
 nant 14 4 67
 19me lot. — Une pièce de terre même
 campagne, joignant à un chemin, à MM.
 Doffoux, Dochen et au 18me lot, conte-
 nant 15

COMMUNE DE BAS-OHA.
 20me lot. — Une pièce de terre, com-
 mune de Bas-Oha, au chemin du Rivage,
 joignant MM. Prudhomme, aux enfans
 de Mélotte, au 21me lot et au chemin
 du Rivage, contenant 5 12 98
 21me lot. — Une pièce de terre même
 commune et lieu, joignant au che-
 min du Rivage, à Mme. Mélotte, à
 M. Devaux et au 20me lot, contenant 4 19 54
 22me lot. — Une pièce de terre, cam-
 pagne de la Grosse-Borne, joignant à
 Mme. de Mélotte, à M. Dochen, à M.
 Prudhomme et au 23me lot, cont. 18 8 39
 23me lot. — Une pièce de terre au
 même lieu, joignant à la veuve Mé-
 lotte de trois côtés et à M. Prudhomme,
 contenant 4 14 3
 24me lot. — Une pièce de terre des-
 sus Oha, joignant à la veuve de Lam-
 bert de Mélotte de quatre côtés, con-
 tenant 8 9 26
 25me lot. — Une pièce de terre
 assez près, joignant à Mme. veuve
 Mélotte, à M. Prudhomme, au chemin
 et au 26me lot, contenant 14 14 81
 26me lot. — Une pièce de terre
 au même lieu, joignant à Mme. de
 Mélotte, à M. Prudhomme et au 25me
 lot, contenant 10 15 18

Bon. v. g. v. p. Pieds.
 27me lot. — Une prairie même
 commune, à prendre du côté du cou-
 chant dans la prairie à Meuse, joignant
 à Cambron, Courtois, à la Meuse et
 au 28e lot, contenant 1 6 18 07
 28me lot. — Une prairie à côté,
 contenant 1 3 10 09
 29me lot. — Une prairie à côté,
 contenant 1 4 10 36
 30me lot. — Une prairie à côté,
 sur Wanze, contenant 17 49 49
 31me lot. — Une pièce de terre,
 commune de Bas-Oha, lieu dit Ste-
 Barbe, joignant à Devaux, Prudhomme
 et Mme. de Mélotte, contenant 8 6 97
COMMUNE DE MOHA.
 32me lot. — Une pièce de terre,
 commune de Moha, près de l'Arbre-
 des-Groix, joignant à Mme. de Theux,
 à MM. Devaux et au 33me lot, con-
 tenant 14 11 83
 33me lot. — Une pièce de terre au
 même lieu, joignant à MM. Dochen,
 Devaux et Mme. de Mélotte, cont. 14 10 70
 34me lot. — Une pièce de terre au
 même lieu, joignant à MM. Dochen,
 Devaux, Borsu et Mme. de Theux,
 contenant 16 3 74
 35me lot. — Une pièce de terre
 même commune, lieu dit Petit-Bonier,
 joignant M. Dochen, Mme. de Theux,
 le chemin et le 36me lot, contenant 8 14 86
 36me lot. — Une pièce de terre
 même commune, joignant M. Dochen,
 Mme. de Theux, le chemin et le 35me
 lot, contenant 10 18 57
 37me lot. — Une pièce de terre au
 même lieu, joignant M. Dochen et Mme.
 de Theux, contenant 5 19 72
 38me lot. — Une pièce de terre au-
 dessus d'Oha, joignant de quatre côtés
 à Mme. de Mélotte, contenant 12 4 95
 S'adresser, pour connaître les conditions de cette vente,
 à M. le juge de paix de la ville de Huy, et à M^e RENOZ
 notaire à Liège, rue du Pot d'Or, dépositaire des titres et
 plans de cette propriété.
 Et pour voir les biens et connaître leur situation, au sieur
 DELRE, fermier à Wanze. 411

VENTE
D'IMMEUBLES ET RENTES.

Mardi 24 mai 1836, 2 heures de relevée, il sera procédé
 par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, devant
 M. le juge de paix des quartiers Sud-Ouest de la ville de
 Liège, en son bureau rue Mont St. Martin, à la VENTE
 aux enchères des IMMEUBLES ET RENTES ci-après désig-
 nés, savoir:
 1er lot. Une pièce de terre, située commune de Freloux,
 en lieu dit dit Fond-de-Fooz, contenant un bonnier, joignant
 à MM. Bellefroid, Dans, Stas, Hanosset et aux Hospices,
 exploitée par le sieur Hubert.
 2me lot. Une rente de 9 florins dix sous, due par la
 veuve DeFrance, de Liège.
 3me lot. Une rente de 9 florins, due par le sieur Degey,
 à Huy.
 4me lot. Une rente de 16 florins 17 sous 2 liards, due par
 Mlle. Henon, à Liège.
 5me lot. Une rente de 12 florins 40 sous, due par les sieurs
 Balsa, d'Ans.
 6me lot. Une rente de 3 florins, due par Mlle. Vaust, à
 Liège.
 7me lot. Une rente de 29 fl. 19 sous 1 liard, due par Til-
 man-Marnette, à Liège.
 8me lot. Une rente de 25 fl., due par M. Méan, rue
 Pont d'Avroy, à Liège.
 9me lot. Une rente de un muid, due par Delchevallerie,
 à Wanze.
 10me lot. Une rente de 3 muids, due par M. Serdobin, à
 Chokier.
 11me lot. Une rente de 1 muid 7 setiers 3 quarts, due
 par MM. Dolmans, à Gromfeld.
 12me lot. Une rente de 3 muids, due par le sieur Masson,
 à Wanze.
 S'adresser pour connaître les conditions de cette vente à
 M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or, 419

VENTE
POUR
SORTIR DE L'INDIVISION.

Le lundi 23 mai courant, à 10 heures du matin, il sera pro-
 cédé pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des quartiers
 du nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau,
 rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, et par le ministère
 du notaire COURARD, à la VENTE par licitation et aux
 enchères, d'une belle et solide MAISON, libre de charges,
 située à Herstal, en face du passage d'eau de Wandre, com-
 posée de rez de chaussée distribué en trois pièces, de pre-
 mier étage composé de quatre pièces, grenier, cave, pom-
 pes, cour, avec terrasse sur le devant et écurie à côté, etc.
 S'adresser au notaire susdit pour information. 466

VERITABLES PASTILLES
DE VICHY,
DITES PASTILLES DE D'ARÇET.

Ces Pastilles, recommandées par les médecins, dissolvent les
 glaires, neutralisent les aigreurs de l'estomac, excitent l'ap-
 pétit, facilitent la digestion.
 Seul dépôt à Liège:
 Chez L. LEBOUTTE, pharmacien rue Pont d'Avroy, nu-
 méro 552. 464
VOIR LE SUPPLÉMENT.

Judi 19 mai 1836, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la

VENTE AUX ENCHÈRES

IMMEUBLES

CI-APRÈS DESIGNÉS, SAVOIR :

Premier lot.

Une MAISON, située à Liège, rue sur la Batte, n° 1089.

Deuxième lot.

Une MAISON, située à Liège, même rue, n° 1081.

Troisième lot.

Une MAISON, située à Liège, rue Large des Tanneurs n° 105.

Quatrième lot.

Une pièce de terre, située commune de Brouckom, en lieu dit Montagne de Sarrebrouck, joignant à Coenen, Moors, au chemin et à l'hospice, contenant treize verges grandes une petite.

Cinquième lot.

Une pièce de terre, même commune, en lieu dit Savelkyl joignant à M. Defaveau, à Knapen, aux hospices, contenant bonnier 2 verges grandes.

Sixième lot.

Une pièce de terre, au même lieu, joignant à Degraff, Darchot et aux autres, contenant 9 verges grandes 5 petites.

Septième lot.

Une pièce de terre, au même lieu, joignant à Degraff, Darchot, aux hospices, contenant 1 bonnier.

Huitième lot.

Une pièce de terre, en lieu dit Molendries, même commune, joignant à Heriman, à Degraff, à des chemins et contenant 17 verges grandes 8 petites.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 441

Vente

DES BELLES

PROPRIÉTÉS,

DE M. YSABEAU.

Lundi 13 juin 1836, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères de trois MAISONS avec jardins très vastes, situés dans les localités les plus pittoresques de la ville de Liège.

Premier lot.

Une maison avec un immense jardin, située à Liège, près de la Citadelle, ayant trois issues, l'une par la rue Hors-Château, l'autre par la rue Pierreuse, et la troisième pour les voitures par le Pery.

La maison entièrement restaurée à neuf est sise à mi-côté du jardin qui renferme les arbres fruitiers les plus beaux et les plus fins dans tous les genres et en plein rapport, des souterrains très vastes peuvent servir de caves et de magasins à tout usage, l'immensité et la beauté de l'horizon qu'on découvre de tous les points de cette propriété et font une des plus agréables retraites que l'on puisse trouver.

Deuxième lot.

Une belle et vaste maison, située à Liège, rue Mont St-Martin, ci-devant occupée par M. le président Ophoven.

Cette maison, qui contient plusieurs appartements étendus, se prête, par sa position, à tous les arrangements que voudrait y faire le nouveau propriétaire, le jardin en terrasses qui est situé du côté du quai de la Sauvenière, procure à cette habitation l'air le plus pur et la vue la plus étendue.

Troisième lot.

Une belle propriété, située à Fragnée, contenant une charmante maison d'habitation, un manège, une petite maison à côté, plusieurs autres bâtiments, et un jardin d'une contenance de 3 hectares environ.

Cette propriété est bornée d'un côté par la grande route de Liège à Huy, de l'autre côté par le quai de la Meuse, elle joint de la vue la plus belle et la plus variée, à ces avantages qui en font la plus agréable campagne qu'il soit possible de se procurer, se joignent aussi la fertilité du sol le plus riche qu'il y ait dans nos environs, et la facilité de consacrer au commerce une partie notable de cette propriété, sans rien enlever à l'habitation principale de ses agréments; le voisinage de la Meuse d'une part et de la grande route, d'autre part la proximité assurée d'une station du chemin de fer, quelque soit sa direction, rendent cette propriété précieuse pour un établissement industriel.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 462

MAISON

VENDRE OU A RENDRE,
A CHENÉE, N° 264.

Avec un très-beau jardin, une prairie garnie d'arbres des meilleurs fruits, contenant 11 verges grandes, tenant à la chaussée.

Plus, deux pièces de terre contenant 11 verges grandes et demie.
S'adresser rue des Croisiers, n° 205, à Liège. 462

Vente

PORTIONS DE TERRAINS SUR LE PRÉ DE SAINT-JACQUES, A LA BOVERIE.

Lundi 23 mai 1836, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude de M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or, à la VENTE aux enchères des TERRAINS, ci-après désignés, situés sur le pré de Saint-Jacques, à la Boverie.

1^{er} lot. — Une portion de terrain contenant une superficie de 17 perches 94 aunes, d'une largeur de 20 mètres sur 59 mètres 80 centimètres de longueur.

2^e lot. — Une portion de terrain contenant en superficie 11 perches 96 aunes, d'une largeur de 30 mètres sur 59 mètres 80 centimètres de profondeur.

3^e lot. — Une portion de terrain de la même contenance.

4^e lot. — Une portion également de la même contenance.

Ces quatre lots aboutissent d'un côté à la Meuse, de l'autre à une rue nouvelle qui longera le pré de St. Jacques.

L'accès de ces terrains sera rendu facile par un pont que le propriétaire de l'île va faire construire à ses frais sur la partie de l'Ourthe qui la sépare du chemin de la Boverie; ce pont sera construit non loin de la pointe de l'île à côté de la fabrique de M. Gomé.

Les constructions à élever sur ces terrains pourront servir à la fois de maison de ville et de maison de campagne; elles jouiront d'une vue magnifique.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 456

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE EN CONCESSION

DES

MINES ET MINÉRAIS

D'ALUN, FER, ZINC, PLOMB, SOUFRE MANGANÈSE ET AUTRES.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 26 avril courant, sous le n° 1434 du répertoire particulier, les sieurs Barthélemi Dumont-Jonniaux, Louis François Joseph de Lamine, tous deux de Liège, et E. Joseph Fastré, de Couthuin, ont demandé la concession des mines et minerais d'alun, fer, zinc, plomb, soufre manganèse et autres, gisants sous des terrains d'une étendue superficielle de 2065 hectares dépendants des communes de Fumal, Warnant-Dreye, Vinalmont, Wanze, Moha, Hucorgne, Marneffe et Couthuin et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Sud-Est, partant de la nouvelle route de Huy à Hannut, à la rencontre d'une ligne droite tirée de l'église de St-Georges sur la chapelle St-Sauveur dans la campagne de Moha; suivant cette ligne longue de 3940 mètres jusqu'à ladite chapelle St-Sauveur, de ce point par le chemin de Huy à Long-Pré, jusqu'à la rencontre de celui d'Envois à Moha, que l'on suit également jusqu'à son intersection avec celui du rivage à Bas-Oha, à l'endroit dit Peupaix-Buisson.

Au Sud-Ouest, prenant alors le chemin du rivage à Bas-Oha et le continuant vers le Nord, dans toutes ses sinuosités ainsi qu'un autre chemin se rendant à la ferme du Temple près de l'endroit dit Long pré jusqu'à ladite ferme, de ce point par une ligne droite, longue de 2,400 mètres, finissant à l'angle nord-ouest du château de Sart Marneffe appartenant à M. le comte de Hemricourt.

Au Nord-Ouest, par une ligne droite longue de 5,190 mètres aboutissant au point de jonction de la nouvelle route de Huy à Hannut avec le chemin de Fumal à Oultremont.

Au Nord-Est, prenant alors la route de Huy à Hannut et la continuant jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de l'église de St. Georges sur la chapelle St. Sauveur, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface un centième des minerais bruts provenant de leurs fonds.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1830 et de l'arrêté royal du 28 septembre 1838 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1830.

Arrête: Les régences de Liège et de Huy et les bourgmestres de Fumal, Warnant, Dreye, Vinalmont, Wanze, Moha, Hucorgne, Marneffe et Couthuin, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication. Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

Immédiatement après l'expiration du 4^e mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux régences et bourgmestres prénommés.

En séance à Liège, le 30 avril 1836.

Présens: Messieurs baron Vandenberg, gouverneur président, Boussemart, baron de Lamberts, Bellefroid, Deleuw, Waltery, de Collard-Trouillet et F. N. J. Warzee, greffier des états, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme: Le greffier des états de la province de Liège, F. N. J. WARZEE.

AVIS DE LA REGENCE.

Les sieurs Aporta et Peret demandent l'autorisation d'établir une fonderie de cuivre dans un jardin appartenant à ce dernier et situé rue Hocheporte, n° 82 bis. On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à la régence. Liège, le 9 mai 1836.

BOURSES.

PARIS, LE 11 MAI.

FONDS PUBLICS.	Le jour précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant...	108 00	108 00
fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	82 05	82 00
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	102 65	102 60
fin courant...	000 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5% J 1 ^{er} nov. comp.	46 14	46 14
fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt.	46 3/8	46 1/2
Dte. pass. sans int. compt.	44 1/2	44 1/2
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Empr. royal. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin courant.	00 00	00 00
Coupons cortès.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	102 1/2	102 5/8
fin courant.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	102 7/8	102 7/8
fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	118 3/4	119 0/0

AMSTERDAM, LE 11 MAI.

Deute active...	102 1/4	Rente française...	00 00
antérieure...	0 00/00	Métalliques...	100 3/4
Billet de chance...	25 1/8	Russie, H. et C...	105 1/8
Syndic. d'amort.	98 1/8	Rente perp.	00 00
3 1/2...	82 3/8	Naples falconnet...	93 3/4
Soc. de comm...	147 5/8	Bresiliens...	87 1/2

LONDRES, LE 10 MAI.

3% consolidés...	92 1/8	Eseompte...	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	000 00	Différées...	23 00
Holl. Dette active...	57 1/2	Passives...	14 3/8
Id. 5 p. c.	000 00	Russie...	000 00
Portugais, 5 p. c.	86 00	Bresil. Emp. 1834.	85 3/4
Id. 3 p. c.	55 1/4	Mexicains 5 p. c.	00 00
Espagne. Cortès.	46 1/8	Colomb...	00 00

ANVERS, LE 13 MAI.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam...	78 9/10 p.		
Rotterdam...	78 9/10 p.		
Paris p ^r fr. 100...	118 p	A fl. 3/4 p	A 1/8 p
Londres p ^r Estr.	12 05	A fl. 11 97 1/2	0 00
Ham. p ^r 40 HB.	35 1/8	34 7/8	A 34 3/4
Bruxelles...			
Gand...	114 1/2 p		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS...		n. 500			145 1/4
BRÉSIL.	5				
Dette active...	5	105 0/0	E. à L 1824		86 7/8
différ.	44				
ESPAGNE.	5				
BRÉLIEUE.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m.	5	102	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834		46 5/8 à 47 A
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortès à P.		
Dette act.	4 1/2		a L.		
Rte. remb.	2 1/2	97 3/4	P ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	104	P. Cert. Falc.	5	95 1/8
Lots n. 100.		256	ÉTAT. ROM.		
n. 250.		429	P levée 1832.	5	102
n. 500.		685 1/2	à An. 1834.	5	101 3/4
POLOGNE.					
ots f. 300.		115 1/4	A.		

Notre bourse a été un peu plus ferme aujourd'hui. Ardoin ouvert 46 3/4 7/8, et reste 47 cours. On assure qu'il y avait 38 0/0 de hausse à la bourse de Londres du 11.

Petite rue de la Bourse, 2 1/2 heures. Point de variation.

BRUXELLES, LE 13 MAI.

Emp. R., fin cour.	101 3/4 et P	Synd. d'amort.	00
pr. à 1 mois	000 00 D	Lost. r. av. cour.	97 1/2
Dette active...	55 1/4 et A	inscrip.	97 3/4 P
Emp. de 1832.	98 7/8 P	Métalliques...	103 3/4
Act. Société Gén.	805 0/0	Naples...	95 0/0
So. de Com. de civ.	129 0/0 P	Rome...	102 1/2
Ban. de Belgique.	118 1/2 et A	Bresil. Rotsch.	86 3/4 P
So. du c. de S.-O.	106 1/2 P	Emp. Ard. 1835.	47 1/2 P
S. Hauts-Four.	117	Emp. Guebh.	00 0/0
Wasmé-Horru.	99 1/2 A	P. à Am.	00 0/0
Baug. jonc.	98 1/2 A	Fin cour.	00 0/0
S. du Cha. Flenu.	108 0/0	D. différée...	47 1/2 P
Sclessin...	100 0/0 A	Id. 1835.	00 0/0
Société nationale.	118 1/2 A	Cortès à Paris.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0 P	à Londres.	00 0/0
Levant de Flenu.	100 0/0 P	Coup. Cortès.	00 0/0
Charb. d'Ongrée.	104 0/0 A	CHANGES.	
Sars-Longchamps	103 0/0 P	Amsterdam.	100 0/0
Fourn. des Vennes	103 0/0 P	Londres et.	100 0/0
St.-Léonard.	100 0/0 A	2 mois.	110 0/0
Dette active. Hol.	56 1/4	Paris...	

VIENNE, LE 4 MAI.

Métalliques, 104 0/0. — Actions de la banque, 1371 0/0.

H. LIENAC, Imp. du Jour. rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.